

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-099

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 069-246900740-20251104-CC_2025_099-DE



L'an deux mille vingt-cinq

Le quatre novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 29 octobre 2025

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT

Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BONNAFOUS

**COMMANDE
PUBLIQUE**

**Election des membres
au sein de la CAO TCJC**

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux, à l'Economie et aux Equipements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5211-1,

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2025-078 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025 fixant les modalités de dépôt des listes pour la constitution de la commission d'Appel d'Offres « TCJC »,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) « TCJC » qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics formalisés spécifiques au projet de rénovation et d'extension du théâtre cinéma Jean Carmet (montant de plus de 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux et de 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services au 1^{er} janvier 2024), à venir, est composée de l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'élire les membres titulaires et suppléants pour siéger au sein de la CAO d'après l'unique liste présentée au suffrage du Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Considérant l'unique liste présentée au suffrage du Conseil Communautaire avant le 13 octobre 2025,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

La liste ayant obtenu 33 voix, sont déclarés élus :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Bernard CHATAIN	Jean-Luc BONNAFOUS
Yves GOUGNE	Jean-Pierre CID
Caroline DOMPNIER	Isabelle BROUILLET
Pascale DANIEL	Anik BLANC
Olivier BIAGGI	Pascal OUTREBON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 7 NOVEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 06 NOV. 2025
Notifié ou publié
le 07 NOV. 2025
Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*